



Procès-verbal de la séance du conseil communal du 14 octobre 2021

Le président du Conseil, Francis Baud, souhaite la bienvenue aux conseillers et déclare la séance ouverte.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 35
Membres excusés : D. Castle, L. Prélaz, A. Rigamonti, F. Wilson
Membres absents : F. Rigamonti
Total membres : 40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 1/2021 : Demande de compétences municipales
5. Préavis 2/2021 : Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner
6. Préavis 3/2021 : Demande d'autorisation générale de plaider
7. Préavis 4/2021 : Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale
8. Préavis 5/2021 : Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie
9. Préavis 6/2021 : Arrêté d'imposition pour l'année 2022
10. Préavis 7/2021 : Crédit d'exécution des travaux de renaturation d'un affluent du ruisseau l'Asse le long de la route de la Florettaz
Demande de crédit d'investissement
11. Préavis 1/2021 : Indemnités pour vacations du conseil communal pour la législature 2021-2026.
12. Rapport des délégués aux associations intercommunales
13. Divers.

Jacques Ansermet demande pourquoi l'ordre du jour mentionne le préavis 1/2021 en pt.4 puis le préavis 1/2021 en pt.11. Francis Baud, Président, répond que le premier préavis en pt. 4 se réfère au préavis municipal alors que le second en pt.11 se réfère au préavis du conseil. Le conseil a sa propre numérotation.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021

- P. 2, pt 3 : un conseiller souhaite savoir à quoi correspond la colonne 2020. Madame Locatelli, Syndique répond que lors de chaque début de conseil, elle donne la situation de la commune sur les rentrées fiscales et sur les liquidités de la commune à la date du conseil.
 - François Mathey, Conseiller, relève que la version du procès-verbal envoyée aux conseillers n'est pas signée et devrait l'être. Francis Baud, président, répond que la version signée sera envoyée en temps voulu, mais qu'elle ne diffère pas de celle-ci.
 - P.5, pt 7 : Philippe Lacôte, Conseiller, relève que son propre nom s'écrit en un mot
- Le procès-verbal est accepté à la majorité et 3 abstentions.

2. Communications du bureau

Francis Baud, Président, explique la nouvelle forme de communication par courriel et par un lien que les conseillers peuvent télécharger. Il ajoute que par le passé nous avons rencontré quelques problèmes avec des préavis munis de nombreuses pièces jointes. Nous privilégions cette transmission qui est plus écologique que l'envoi postal et qui ne demande pas de travail supplémentaire. Néanmoins si certains conseillers souhaitent des copies papier ils devront se présenter au greffe municipal.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Souhaite la bienvenue à tous. Elle nous prie d'excuser Patrick Barras, Municipal, pris dans une autre séance régionale.
- Elle espère que les relations entre la Municipalité et le conseil se déroulent dans les meilleures conditions possibles et que chacun y trouve de la satisfaction, du plaisir et de l'intérêt. Elle relève que les mandats de chaque municipal sont connus (voir site internet) et que chacun est à disposition pour des questions éventuelles.
- Situation financière à ce jour : (comparatif avec 2020)

	2021	2020
Impôts	6'123'000	4'556'000
Personnes physiques	5'900'000	4'320'000
Personnes morales	20'000	20'000
Impôts anticipés	93'000	156'000
Impôts à la source	110'000	60'000

Solde du CCP **4'733'101.54**

Paiements en suspens	149'163.90
20.12.2021 Péréquation Acompte No 4	422'502.00
Canton Transports 2021 Bassin No 3	49'171.00
Salaires 2021 Administration communale	140'000.00
Vacations Municipalité – Conseil communal 2è semestre '2021	70'000.00

Solde **3'902'264.64**

BCV - C 0701.01.17 Trésorerie paiements par cartes	521'758.03
BCV - H 5285.67.01 Trésorerie ATF	8'737.25
BCV - E 5050.56.24 Trésorerie Entreprise	137'583.80
UBS - E0122040.1 Compte courant	463'003.30
CEN - 33.266/06 Placement	10'405.80

Solde **5'043'752.82**

- L'initiative SOS commune a été déposée à la chancellerie, en attente de la position du Canton.
- Chésereux fait partie des treize communes qui ont recouru contre la facture sociale 2019. Nous sommes toujours en attente d'une décision du Tribunal Cantonal. Lorsque nous avons reçu le décompte définitif, on nous a dit de recourir également contre la facture sociale 2020. Toutes les communes ne sont pas dans la même situation : pour Chésereux il s'agissait d'un retour de CHF 610'000.- par rapport aux acomptes versés. Dès lors nous avons estimé qu'un nouveau recours ne se justifiait pas.
- Une autre affaire juridique est en cours depuis plusieurs années, le plan de quartier du Closelet. La levée des oppositions a eu lieu lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2016. A la suite de cette procédure un groupe d'opposants a déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif du Tribunal Cantonal qui a admis les arguments et décisions du Conseil communal de Chésereux et lui a donné raison. Suite à cette décision les opposants ont recouru auprès du Tribunal Fédéral. Après une procédure longue et complexe, remettant d'abord en cause la décision du Canton de Vaud qui était en notre faveur, pointant du doigt le manque de

« terrains d'assolement » du canton de Vaud, le dossier est revenu au Tribunal cantonal vaudois. Ce dernier, après demande de nouvelles analyses de la parcelle 117, dégageant de nouvelles considérations allant dans le sens des opposants et du Tribunal fédéral, a rendu son verdict le 27 août 2021 et a admis le recours des « opposants » et annulé les décisions du Conseil communal de Chésereux du 6 octobre 2017, soit la levée des oppositions et l'adoption du plan de quartier « Le Closelet ». En conséquence le projet est abandonné.

- Chésereux gère pour le district de Nyon le Service intercommunal de notifications d'actes de poursuites. Ce service est actif depuis novembre 1993. Nous avons reçu la demande d'adhésion de la commune de Givrins qui est devenue membre depuis le 1^{er} septembre 2021. A ce jour ce service compte 37 communes qui sont desservies et visitées par nos 4 notificateurs.
- Mme et M. Noverraz ont cessé l'exploitation de l'Auberge communale « La Couronne » et ont libéré les locaux à fin août 2021. Etant donné que des travaux vont certainement y être entrepris prochainement, la Municipalité a décidé de dispenser Mme et M. Noverraz du paiement des loyers jusqu'à la fin du bail résilié, soit au 31 décembre 2021.
- Nicolas Jacquat, apprenti d'agent d'exploitation à Chésereux, a réussi sa première année d'apprentissage. Nous le félicitons et l'encourageons à poursuivre son cursus avec le même esprit et la même réussite.

Patrick Barras, Municipal : (Monique Locatelli lit son rapport en son absence)

- Plan d'aménagement communal (PACOM = nouvelle dénomination du plan d'affectation et d'aménagement du territoire communal) : le dossier est en cours depuis plusieurs années et fait partie d'un préavis qui avait été voté d'un montant de CHF 67'600.-. A ce jour CHF 42'800.- ont été dépensés. Ce projet avait été mis en attente suite au recours du 22 août 2016. Le projet du PACOM a été relancé par la Municipalité. Pour information, la commune de Chésereux fait partie des bons élèves et nous sommes une des rares communes qui ne doivent pas dézoner. Une séance avec la commission d'urbanisme sera agendée afin de finaliser la stratégie communale. La mise à l'enquête devrait se réaliser au printemps 2022.
- Bâtiment multifonctions (UAPE, Service voirie, Pompiers). Nous sommes à l'étape du 2^e degré, c'est-à-dire que la Municipalité avec la commission ad hoc a fait un premier choix sur l'orientation d'étude des projets proposés. Il profite de remercier les membres de la commission pour leur participation active. Le retour du 2^e degré est fixé au 15 novembre. Le projet choisi devrait être présenté lors de la séance du 9 décembre 2021.
- Suite à la mise à disposition d'un agent de la société Securitas, nous constatons un léger mieux à la place pique-nique. Plusieurs propositions nous sont parvenues, entre autres d'organiser un système de réservation par internet, mais ce n'est pas facile à organiser et le but de cette place reste simplement un refuge forestier.

Pascal Steimer, Municipal :

- Refuge de Combe Gelée : un préavis avait été voté pour la réfection des façades. Le crédit de CHF 53'000.- a été légèrement dépassé (CHF 55'215.- soit +4 %) car nous avons profité des échafaudages en place pour faire des travaux sur la toiture et la ferblanterie.
- L'auberge « La Couronne » étant fermée des études ont déjà commencé avec un bureau d'architectes. Cette pré-étude va déboucher sur une demande de crédit déjà en décembre 2021. L'idée de la Municipalité est de garder le style de l'auberge avec la même affectation que par le passé.
- Sur la route de Bonmont la ligne jaune a été retracée. Il ne s'agit pas d'une zone-piétons dans le sens légal et les piétons n'y sont pas vraiment protégés ; le but est de faire diminuer la vitesse aux automobilistes.
- Informatique des communes : les données informatiques de Chésereux sont stockées par notre prestataire informatique sur des services hébergés à Berne par Swisscom. En parallèle, la Municipalité a décidé de faire un audit pour vérifier la conformité et pour renforcer la sécurité dans les connexions aux services de messagerie.

Yvan Laurent, Municipal :

- Le site des écoles (AEE) a été renouvelé et rajeuni. Il est interactif également.
- Téléphonie mobile : la Municipalité étudie depuis un moment comment avoir une meilleure couverture dans le village. Un premier projet se trouvait au niveau de la piscine. Une demande a

donc été faite à l'AIAB. Le projet d'une antenne n'a pas plu. Depuis il y a eu d'autres projets - freinés par la pandémie. Swisscom propose une antenne en bordure du village. Il y aura une enquête publique et certainement des oppositions. Affaire à suivre.

Dominique Fleury, Municipal :

- Parc Jura Vaudois : Chésereux en fait partie et nous avons signé une charte qui privilégie entre autres la biodiversité. Notre participation doit être renouvelée d'ici la fin de l'année.
- Road Movie : Chésereux veut soutenir le cinéma suisse – d'où les flamboyantes décorations déjà en place dans la salle. 120 élèves auront l'occasion d'assister à une présentation sur le cinéma demain après-midi. Les élèves ont travaillé toute la semaine sur le thème du cinéma et les dessins ornent les murs. Après la présentation aux écoliers, un film suisse « Boomerang » sera projeté le vendredi soir. La société de développement animera la soirée avec popcorns et de petites collations. La réalisatrice et l'actrice principale seront présentes. Dominique Fleury invite chacun à venir y assister.
- Remise des vins de la commune : 4 novembre 2021 à 18h30.

4. Préavis No 1/2021 : Demande de compétences municipales

Francis Baud, Président, demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer. Ce n'est pas le cas. Le rapport de la commission des finances est lu par Maud Bachelet, Conseillère.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : Le préavis No 1/2021 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis No 2/2021 : Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner

Francis Baud, Président, demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Le rapport de la commission des finances est lu par Maud Bachelet, Conseillère.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : Le préavis No 2/2021 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis No 3/2021 : Demande d'autorisation générale de plaider

Francis Baud, Président, demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Le rapport de la commission des finances est lu par Maud Bachelet, Conseillère.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : Le préavis No 3/2021 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 4/2021 : Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale

Francis Baud, Président, demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Le rapport de la commission des finances est lu par Maud Bachelet, Conseillère.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : Le préavis No 4/2021 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis No 5/2021 : Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie

Francis Baud, Président, demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer. Madame Locatelli, Syndique, explique que ce préavis a été mis en début de législature en prévision d'un manque possible de liquidités.

Maud Bachelet, Conseillère, lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : le préavis No 5/2021 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis No 6/2021 : Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Francis Baud, Président, demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Le rapport de la commission des finances est lu par Philippe Widmer, Conseiller.

Philippe Widmer mentionne que la commission des finances se donner la peine de fournir des rapports très détaillés et aussi intelligibles que possible afin que les conseillers puissent voter en toute connaissance de cause. Cette démarche est faite dans un souci didactique particulièrement à l'égard des nouveaux membres du Conseil.

La discussion est ouverte.

Jean-Luc Reymond, Conseiller, souhaite savoir ce qu'est un changement de paradigme (mot employé par le rapporteur de la commission des finances) et aimerait que des termes plus simples soit utilisés.

Philippe Widmer, Conseiller, répond qu'on pourrait dire « un changement de situation »

Monique Locatelli, Syndique, ajoute que les termes de modèle, référence ou situation différente sont synonymes.

Vote : Le préavis No 6/2021 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis No 7/2021 : Crédit d'exécution des travaux de renaturation d'un affluent du ruisseau l'Asse le long de la route de la Florettaz (demande de crédit d'investissement)

Francis Baud, président, demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

Thérèse Lüscher, Conseillère, lit le rapport de la commission ad hoc.

En préambule à la lecture du rapport de la commission des finances, Jean-François Burkhalter, rapporteur pour la commission, mentionne que le préavis contient quantité de détails techniques mais qu'il est très lacunaire en ce qui concerne les données financières. Ceci a contraint la commission des finances à faire de nombreuses démarches, compliquant considérablement la rédaction du rapport.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Philippe Lacôte, Conseiller, a l'impression que nous sommes tout seuls à réaliser de tels travaux. Sommes-nous allés voir ce qui se fait dans d'autres communes.

Dominique Fleury, Municipal, répond que le même travail a été réalisé dans un affluent de l'Asse venant d'Arzier et c'est le même bureau qui a fait ce travail. Ce sont des spécialistes.

Philippe Lacôte, estime que le rapport donne un avis personnel. Le rapport de la commission des finances mentionne que ces travaux n'évitent pas les soucis d'inondation. Il n'y a donc pas de garantie de la part de l'Etat.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, ajoute qu'un responsable de l'environnement du canton avait expressément dit qu'il s'agissait d'une renaturation. On peut d'ailleurs regretter qu'on n'ait pas profité de ses travaux pour prendre en compte les problèmes de débordements et d'inondations !

Dominique Fleury, Municipal, répond qu'on ne peut pas se prémunir de tout. Le projet ne va rien changer.

Jean-Luc Reymond, Conseiller, déplore qu'on n'ait pas reçu de plans ou de cartes et estime que le projet aurait pu être vulgarisé.

Dominique Fleury, Municipal, répond que les conseillers ont reçu les mêmes documents et plans que la commission ad hoc. Il présente les plans sur écran et explique les lieux. Le but est de reprendre le ruisseau côté Gingins et le ramener dans un nouveau tracé qui va créer un méandre sur le domaine public de Chésereux et de supprimer le ruisseau sur la propriété de M. Weber. On en profite de faire un projet à ciel ouvert et de renaturation. Ce sont des eaux de terrain et non des eaux de ruissellement.

En 2018 quand nous avons eu les problèmes d'inondation, nous en avons profité pour faire analyser nos ruisseaux (bibliothèque de nos cours d'eau) et le Canton nous a accompagnés dans cette étude pour arriver au projet de renaturation.

François Mathey, Conseiller, ajoute que la question des inondations sera en partie réglée. Pour citer d'autres exemples, la commune de Chavannes des Bois et de nombreux cours d'eau dans le canton de Genève ont aussi été renaturés.

Philippe Widmer, Conseiller, et la commission des finances dans son ensemble s'est posé la question de la plantation de tous ces arbres.

François Mathey, Conseiller, répond que les arbres qui vont être abattus sont des mélèzes qui sont inadaptés au sol ou des robiniers qui sont des plantes invasives, ce qui n'est pas un grand drame. Il faudra des essences qui soient adaptées à la fois au sol calcaire et des espèces qui supportent la chaleur et le soleil.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, remarque que c'est le Canton qui s'occupe des travaux et que les employés communaux n'auront pas à le faire.

Edmond Granges, Conseiller, demande quel en sera le coût après les 3 ans.

Dominique Fleury, Municipal, répond qu'il y aura davantage de diversité, donc moins de fauches. Ce seront des arbustes qui ne devraient pas générer plus de travail.

Vote : le préavis No 7/2021 est accepté à la majorité et 1 abstention.

11. Préavis No 1/2021 : Indemnités pour vacances du Conseil communal pour la législature 2021-2026

C'est un préavis du conseil et non de la Municipalité. Il a été motivé par le fait que la Municipalité a adapté ses frais de vacances et qu'il semblait judicieux de faire de même pour les membres du Conseil communal. Par ailleurs, si ce préavis ne convenait pas, une alternative serait que les conseillers présentent un amendement sur lequel nous pourrions voter.

Philippe Widmer, Conseiller, lit la conclusion du rapport de la commission des finances, dont voici les points principaux :

- Il n'y a pas de lignes directrices du Canton au sujet des indemnités pour vacances des conseillers.
- Grande diversité de barèmes dans les communes.
- Un barème qui reflète la complexité d'un rapport est souhaitable.
- Des augmentations entre 17% et 25 % pour toutes les rémunérations sauf celles des commissions n'est pas logique.
- Les jetons de présence font partie des plus élevés de la région.
- Il n'y a pas de besoin impératif pour modifier les tarifs.
- Une augmentation de 10% voire 20 % serait supportable pour notre commune.

En conséquence, la commission des finances recommande aux conseillers de refuser le préavis.

La discussion est ouverte.

Adrien Fohrer, Conseiller, souhaite connaître les critères qui déterminent l'importance d'un rapport.

Philippe Widmer, Conseiller, répond que certains préavis sont complexes et exigent beaucoup de travail et de recherches afin de présenter un rapport circonstancié. D'autres sont plus simples, d'où la recommandation d'établir un barème en relation avec la complexité du rapport.

Adrien Fohrer, Conseiller, fait un parallèle avec un paiement dans le secteur privé et ajoute que de toutes façons il y aura un décalage. Il se demande qui serait en charge d'évaluer la valeur d'un rapport. Cette question nécessite plus de recherches.

Philippe Widmer, Conseiller, ajoute que les conseillers ne sont pas là pour l'argent et qu'il n'y a pas d'urgence à trouver une solution immédiate. Il propose que le bureau et la commission des finances se penchent à nouveau sur la question.

Francis Baud, Président, relève que la commission des finances est celle qui produit le plus de rapports puisqu'elle est sollicitée pour chaque préavis qui demande un investissement. Il précise que la raison pour laquelle un tarif unique a été fixé est pour éviter les confrontations entre les différentes commissions. Il propose enfin de retirer le préavis et d'en présenter un autre.

Mélanie Pernet, Conseillère, relève que ce préavis a été mis en ligne trop tardivement. Elle souhaite le recevoir plus rapidement.

Francis Baud, Président, en prend note.

12. Rapport des délégués aux associations intercommunales

AIAB : Adrien Fohrer, Conseiller

Deux séances : 8 juillet et 14 septembre pour voter cinq préavis à l'instar de ceux de ce soir :

- Préavis du budget de fonctionnement 2022 : CHF 769'719.-, soit une diminution de charges de CHF 14'750.- par rapport au budget 2021
- Location à charge de l'AIAB 2022 : CHF 2'767'475.-, soit une augmentation de CHF 109'084.- par rapport à 2021
- Préavis « Autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner des immeubles », fixant une limite de CHF 100'000.- par cas.
- Préavis « Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles » de CHF 80'000.- par poste et par budget.
- Préavis « Autorisation de plaider » à concurrence de CHF 100'000.- par cas. Un amendement a été proposé, puis rejeté.
- Préavis « Tarif des vacances et indemnités » des délégués et de la secrétaire.

Tous les préavis ont été acceptés quasiment à l'unanimité.

Philippe Widmer, Conseiller, demande si un délégué de la commune de Chésereux siège dans les commissions de l'AIAB.

François Mathey, Conseiller, répond que la secrétaire de l'AIAB est Mélanie Pernet, mais qu'il n'y a personne de Chésereux dans les commissions.

AEE : Pascal Steimer, Municipal (Laurent Prélaz étant excusé)

- Les mêmes préavis que ceux de la commune ont été votés et acceptés
- Le budget pour 2022 présente un total de charges à répartir de CHF 8'022'763.-

SDIS : Alexandre Bory, Conseiller

Séance du 28 septembre avec les mêmes préavis :

- Compétences du CODIR en matière de dépenses hors budget.
- Rétributions du Conseil intercommunal, du CODIR et des finances.
- Budget 2022

Les préavis ont été votés à l'unanimité.

Mise en place d'une commission de 5 personnes pour la révision des statuts.

SIECGE : Philippe Lacôte, Conseiller

- Pas de séance. Prochaine séance, 25 novembre 2021.

ORPC : Joël Pernet, Conseiller

Séance du 1^{er} septembre 2021 : les préavis et le budget 2022 ont été acceptés à l'unanimité.

- L'ORPC, malgré ses problèmes internes, a pu bien fonctionner pendant la période du COVID
- Information donnée au sujet de l'utilisation des abris communaux.
- Les préavis ont été adoptés ainsi que le budget de CHF 2'051'700.- soit CHF 19.60 /habitant.
- Contrôle des abris pour qu'ils soient mis aux normes.

13. Divers

Christian Oderbolz, Conseiller, s'inquiète de l'état de nos forêts.

François Mathey, vice-président et garde-forestier, répond qu'il y a un dessèchement énorme du sol. A la Florettaz un côté semble touché et un autre moins. La moitié des forêts de Chésereux sont la propriété du Canton de Vaud. Au niveau des parasites il n'y a pas de risques de propagation sur les bois morts.

Ils sont laissés à terre pour la biodiversité. Le danger n'est pas sur les sapins blancs qui sont en train de sécher, mais sur les épicéas de l'autre côté du Jura. Dans certains secteurs la végétation s'adapte : on va sélectionner des espèces indigènes qui sont plus adaptées au changement climatique.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, rappelle qu'il y a pénurie d'électricité. Il avait proposé durant la dernière législature qu'un groupe de citoyens étudie les besoins de la population en électricité.

Monique Locatelli, Syndique, répond que Patrick Barras, a contacté la personne à Gland à l'origine du projet, mais les choses vont avancer maintenant. Il est certain que la pandémie n'a pas aidé !

Thérèse Lüscher, Conseillère, demande si c'est possible d'enlever les panneaux aux fenêtres de l'Auberge communale, qui a maintenant l'air d'être laissée à l'abandon.

Pascal Steimer, Municipal, en prend note.

Philippe Widmer, Conseiller, rappelle qu'il y a quelques années nous étions sortis du Conseil Régional et que les communes non membres ont tendance à être ostracisées. Ne serait-ce pas le moment de contacter le nouveau patron de Région Nyon et de réévaluer la situation.

Monique Locatelli, Syndique, pense que c'est une très bonne idée et ce sera fait prochainement.

Le Président

Francis Baud



La secrétaire

Lilly Steimer